

La formation à la création d'entreprise

## Description

La formation à la création d'entreprise a pour objectif d'aider l'entrepreneur à [créer son entreprise](#). En effet, il est important de bien connaître les enjeux de la création d'entreprise. C'est pourquoi, une formation peut être un bon moyen d'acquérir des nouvelles et solides connaissances sur ce sujet afin de démarrer au mieux la création de son entreprise. On fait le point avec vous.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

[Suivre notre formation sur la création d'entreprise](#)

## Pourquoi se former à la création d'entreprise ?

Se former à la création d'entreprise permet à toutes personnes qui souhaitent entreprendre de **comprendre les enjeux et les spécificités** de la [création de société](#).

En effet, durant la formation, le futur entrepreneur identifiera tous les domaines dans lesquels il doit améliorer ses compétences ou en acquérir. Les formations peuvent alors lui permettre de :

- De consolider une expertise métier ;
- D'identifier les points clés du projet de création ;
- Maîtriser plusieurs outils permettant d'éviter les erreurs de débutant lors de la phase de démarrage de l'entreprise ;
- Rencontrer d'autres chefs de projet, ce qui peut conduire au développement de réseaux professionnels ou sociaux pertinents.

La formation à la [création d'entreprise](#) permet alors de **repérer les centres de ressources qui seront utiles lors du lancement de l'entreprise**. Mais aussi de formaliser des business plans réalistes et mettre en place sa stratégie d'entreprise.

## Quelles sont les différentes aides pour la formation à la création d'entreprise ?

Il existe différentes aides pour la formation à la création d'entreprise. Ces aides

permettent de bénéficier d'une prise en charge des coûts de la formation et de percevoir une rémunération durant la formation. Il s'agit :

- Des aides pour les salariés ;
- Des aides pour les entrepreneurs ;
- Des aides pour les demandeurs d'emploi.

## Les aides pour les salariés

Pour les salariés, il est possible de **suivre des formations gratuites et même financées** à pour [créer son entreprise avec le compte personnel de formation \(CPF\)](#). Cependant, cette action nécessite l'autorisation de l'employeur notamment sur le choix de la formation.

Le salarié peut également passer par le biais du projet de transition professionnelle (PTP) qui offre des formations destinées à une certification, une promotion ou une reconversion.

**Bon à savoir :** Suivre cette formation permettra au salarié d'avoir la possibilité de [créer son entreprise en étant salarié](#).

## Les aides pour les auto-entrepreneurs

Il existe également **des aides pour les entrepreneurs qui peuvent se former à la création d'entreprise** en contactant des organismes qui contribuent à la formation continue.

Comme il existe différents [métiers d'auto-entrepreneur](#), il y a différents organismes en fonction du secteur d'activité. Il y a par exemple :

- L'Agefice si l'entreprise exerce une activité commerciale ;
- Le FIF-PL au service de la formation des professionnels libéraux.

**A noter :** si l'activité relève du secteur artisanal, ça sera alors le Fonds d'assurance formation (FAF).

## Les aides pour les demandeurs d'emploi

Enfin, il y a **les aides pour les demandeurs d'emploi** qui souhaitent se former à la création d'entreprise.

Les demandeurs d'emploi peuvent demander une [aide à la création d'entreprise à France Travail](#) (anciennement Pôle Emploi) si celle-ci n'est pas couverte par un autre dispositif. Il y a notamment :

- L'aide individuelle à la formation (AIF) ;
- L'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) ;
- La rémunération des formations de France Travail (RFFE) : seulement si vous ne bénéficiez pas de l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

De plus, les demandeurs d'emploi bénéficient de certaines aides via les conventions régionales, notamment avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS) ou encore avec le FSE (Fonds Social Européen).

**Zoom** : Afin de vous soulager de certaines formalités administratives, il est suggéré de faire appel à un professionnel tel que LegalPlace. Notre société se charge d'effectuer toutes les démarches liées à la [création de votre entreprise](#) telles que l'immatriculation et la génération des statuts. Le processus est très simple : il vous suffit de répondre à un formulaire rapide, puis de transmettre les justificatifs demandés.

## Quels sont les différents organismes de formation ?

Il existe différents types d'organismes où la formation à la création d'entreprise est possible. Il y a notamment :

- La Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ;
- France Travail ;
- La Chambre du commerce et de l'industrie (CCI).

### La Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) **propose des formations à la création d'entreprise prises en charge à 100%** dans le cadre de votre Compte Personnel de Formation et sont disponibles en E-learning.

En effet, elle propose notamment un stage de préparation à l'installation (SPI). L'objectif de ce stage est **d'acquérir des compétences concernant la création et la gestion d'une entreprise**.

De plus, un accompagnement et un suivi des entrepreneurs est également possible et sur plusieurs thèmes :

- Fiscalité ;
- Réseaux sociaux ;
- Gestions d'une entreprise, etc...

## France Travail

Des dispositifs sont mis en place spécialement par France Travail dans le but que les demandeurs d'emploi se forment à la création d'entreprise.

Un exemple concret est le [Nacre](#) (nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise). C'est un dispositif proposé par France Travail qui **constitue une aide au montage de projet** pour les entrepreneurs qui souhaitent reprendre ou créer une entreprise.

C'est un dispositif **valable 3 ans maximum** et qui consiste notamment en une aide financière ainsi qu'un suivi personnel réalisé en 3 étapes :

- L'aide au montage ;
- L'aide au financement ;
- L'accompagnement.

Peuvent en bénéficier, les entrepreneurs qui sont :

- Demandeurs d'emploi ;
- Inscrits à France travail ;
- Bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Jeunes porteurs de projet de 18 à 25 ans.

Mais ce n'est pas tout puisqu'il **existe d'autres programmes de formation à la création d'entreprise** dont l'objectif est de réaliser une analyse approfondie du projet entrepreneurial, une étude de sa viabilité, la recherche de financement du projet ou encore l'élaboration d'un business plan.

**Bon à savoir** : Les auto-entrepreneurs peuvent également bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins et à la [création d'une micro-entreprise](#).

## La Chambre du commerce et de l'industrie (CCI)

La chambre du commerce et de l'industrie (CCI) **accompagne les entrepreneurs dans leur projet de création d'entreprise**. La CCI propose notamment une formation intitulée « 5 jours pour entreprendre » permettant aux entrepreneurs de construire leur projet de création d'entreprise.

En outre, la formation de la CCI permet aux entrepreneurs **d'acquérir la certification de compétences** « Création d'entreprise : identifier les points clés pour un projet réussi ».

**A noter** : la formation est dispensée à distance ou en présentiel. Le prix de cette formation est d'environ 690 €.

## Quels sont les autres dispositifs de formation à la création d'entreprise ?

D'autres organismes existent qui permettent aux entrepreneurs de se former. Ce sont des formations avec :

- Legalplace ;
- L'ADIE ;
- L'ONIFF-PL...

### Avec Legalplace

Pour commencer, Legal Place **offre une formation destinée aux entrepreneurs** intitulée "les indispensables pour la création d'entreprise".

Le programme de formation en ligne est constitué de 8 modules vidéo :

1. Présentation et déroulement de la formation ;
2. Trouver son idée et réaliser une étude de marché ;
3. Construire son business plan ;
4. Le financement de votre entreprise ;
5. Les différents statuts juridiques ;
6. Les obligations comptables, sociales et fiscales ;
7. Les formalités administratives ;
8. Les indispensables après la création d'entreprise.

Plusieurs ressources supplémentaires sont disponibles pour améliorer votre formation et vous permettre de créer votre entreprise avec tranquillité d'esprit.

## L'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

La formation "J'entreprends avec l'Adie" de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) est **une formation gratuite de 3 jours** qui offre aux entrepreneurs la possibilité de :

- Faire une analyse de leur projet ;
- Etudier les différentes méthodes de financement de leur projet ;
- Créer et développer les compétences indispensables pour fonder une entreprise.

## L'ONIFF-PL

Les formations pour la création d'entreprise libérale sont dispensées par l'Office national d'information, de formation et de formalité des professions libérales (ONIFF-PL).

L'objectif de cette formation de 2 à 5 jours par an **est d'assister les entrepreneurs qui exercent une profession libérale** sur les sujets suivants :

- L'environnement légal de l'entreprise ;
- La comptabilité et la fiscalité ;
- La communication et l'image de l'entreprise sur les plateformes sociales ;
- Les professions indépendantes et leur contexte.

**Bon à savoir** : Il existe également des livres, guides ou encore des cours en ligne qui vous permettent de vous former à la création d'une entreprise. Il y a par exemple le MOOC qui sont des cours en ligne niveau université et libre d'accès.

Voici un tableau récapitulatif des différents organismes et vers qui se tourner en fonction de son activité pour faire sa formation :

<b>Nature de l'activité</b>	<b>Dispositifs de formation</b>
Commerciale et industrielle	Chambre de Commerce et de l'industrie (CCI)
Artisanale	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Agricole	Chambre de l'agriculture, Centre des Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)
Libérale	ONIFF-PL

**A noter** : si vous êtes en situation de handicap, l'association "h'up entrepreneurs" est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.

## Quelles sont les étapes clés de la formation à la création d'entreprise ?

Il existe plusieurs étapes clés lors de la formation à la création d'entreprise. En voici quelques exemples :

- L'identification de l'idée de l'entreprise ;
- Etude de marché et analyse de la concurrence ;
- Elaboration du business plan ;
- Choix de la structure juridique ;
- Recherche de financement ;
- Gestion et comptabilité ;
- Stratégie marketing et communication ;
- Gestion des ressources humaines.

Ces étapes permettent de **comprendre les contours de la création d'entreprise** et de pouvoir visualiser concrètement les avantages et les inconvénients. Cela permet alors d'avoir un regard différent lorsque vous souhaitez créer votre propre entreprise.

## Quels sont les avantages de la formation pour les futurs entrepreneurs ?

Il existe plusieurs avantages à effectuer une formation à la création d'une entreprise pour les futurs entrepreneurs. En voici quelques-uns :

- Réduction des risques d'échec ;
- Meilleure préparation et organisation ;
- Compétences polyvalentes ;
- Accélération de la croissance de l'entreprise ;
- Accès à un réseau de professionnels et de mentors.

De ce fait, recourir à une formation à la création d'entreprise permet non seulement de devenir un meilleur chef d'entreprise mais aussi d'avoir plus de chance que sa société fonctionne le mieux possible.

## FAQ

### **Quelle étude faire pour créer son entreprise ?**

En principe, aucune étude spécifique n'est nécessaire pour créer son entreprise. De ce fait, il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme en particulier. Il suffit d'avoir un projet, un objectif et la possibilité de montrer son entreprise.

### **Quel est le salaire moyen d'un entrepreneur ?**

Selon le type de métier le salaire peut varier. Cependant, en moyenne le salaire médian pour les emplois d'entrepreneur en France est de 41 756 euros par an ou 22.94 euros par heure. Les postes de niveau débutant commencent avec un salaire environnant 29 250 euros par an, tandis que les travailleurs les plus expérimentés peuvent gagner jusqu'à 78 000 euros par an et plus.

### **La demande de formation peut-elle émaner de l'employeur ?**

La demande peut tout à fait provenir de l'employeur s'il souhaite vous faire évoluer et monter en compétence.